

## Enseignement

# Malgré les congés, le soulèvement se poursuit dans l'Éducation nationale

Parents et enseignants veulent que l'unité, réalisée dans les établissements, s'impose au plus haut niveau pour contraindre le ministre à abandonner ses contre-réformes et la suppression de 16 000 postes.

Strasbourg (Bas-Rhin)

Lycée Gabriel-Fauré (Paris)

## L'aspiration de tous

Marie Stagliano

Les vacances scolaires se succèdent dans les différentes académies, mais rien n'entame ce « véritable soulèvement » (*Informations ouvrières*, n° 137) qui s'exprime dans l'Éducation nationale depuis maintenant plusieurs semaines. Assemblées générales, délégations, rassemblements au rectorat, tous tendus vers un même objectif : refuser les suppressions de postes, de classes, d'heures d'enseignement. Dans les écoles, les collèges, les lycées, unis avec l'ensemble des sections syndicales de l'établissement, ils convergent devant les rectorats dans de nombreuses académies, accompagnés par les syndicats académiques. Bien souvent, les parents, sollicités, s'y mettent aussi. La classe supprimée dans leur école, le poste rayé de la carte dans leur collège, dans leur lycée, c'est la déclinaison du plan gouvernemental de 16 000 suppressions de postes à la rentrée prochaine. Un tel plan — tous le disent, l'écrivent dans les motions, dans les lettres adressées au rectorat, aux services académiques — va rendre les conditions d'enseignement intenable pour les enseignants comme pour les élèves. Et ce plan s'ajoute aux conséquences désastreuses des différentes réformes. L'aspiration de tous, c'est de gagner sur chaque classe, sur chaque poste supprimé. L'aspiration de tous, c'est que l'unité de tous les syndicats réalisée dans leur établissement, au plan académique, prépare et annonce l'unité à l'échelle nationale de toutes les organisations syndicales dans un même but : imposer au ministre l'annulation du plan de 16 000 suppressions de postes. Et cela pose bien des questions.

## Une centaine de professeurs devant le rectorat contre "un véritable plan social"

Correspondant

Une centaine de professeurs se sont rassemblés devant le rectorat de Strasbourg, le mercredi 16 février, pour protester contre les suppressions de postes et demander l'abandon de la réforme du lycée général et de celle des lycées technologiques industriels (STI 2D).

Au point de départ, une assemblée générale massive des enseignants du lycée Louis-Armand, à Mulhouse, le 1<sup>er</sup> février, qui a décidé de demander une audience intersyndicale (SN-FO-LC, SNES, SGEN-CFDT) au recteur, a appelé les autres établissements à se rassembler avec eux et demandé le soutien des sections académiques des syndicats.

Ils étaient rejoints par les enseignants d'autres établissements. Les sections académiques du SN-FO-LC, du SNETAA-FO, du SNES, de SUD Education, de la CGT ont appelé à participer au rassemblement.

Ce sont dix-neuf enseignants, de neuf établissements, accompagnés des responsables syndicaux, qui ont été reçus par le secrétaire général du rectorat. C'est plus du tiers des lycées de l'académie ayant des sections de STI (industriels) ou de STL (laboratoires). Devant le rectorat, un responsable syndical

académique dénonce « un véritable plan social dans l'Éducation nationale ». Un quart des divisions de STI de l'académie sont fermées. Les seize spécialités industrielles et de laboratoire existantes vont être réduites à quatre.

Les professeurs seront obligés de se former en moins de six mois, vacances comprises, pour enseigner de nouvelles spécialités qu'ils n'ont pas étudiées pendant leurs études. Il y a

### Un collègue a l'impression d'avoir subi un "véritable entretien d'embauche"

362 enseignants de STI dans l'académie de Strasbourg. Si l'on retranche les 80 qui enseignent en BTS, il en reste 280 et l'académie n'en aura besoin que de 100, une fois la réforme achevée. Que deviendront les 180 restants ? Il y a aussi les 52 professeurs de physique appliquée qui n'enseignent pas la chimie et qui seront reconvertis en professeurs de physique et chimie après six jours de formation dans cette science.

Tous les professeurs de STI de l'académie ont été pris en entretien par les inspecteurs pour déterminer qui resterait dans les nouvelles sections et qui serait reconverti. Un collègue a l'impression d'avoir subi un « véritable entretien d'embauche ».

A la délégation, le secrétaire général parle de reconversion et d'accompagnement par les services de la DRH sans donner aucune garantie précise. L'un après l'autre, les établissements

demandent le rétablissement des heures d'enseignement et des postes supprimés.

Aux revendications des personnels, le rectorat a répondu en rendant quelques-unes des heures supprimées : 6 sur 50 dans un établissement, 30 sur 200 dans un autre.

Mais cela ne fait pas le compte !

Le lendemain, au lycée Marc-Bloch, un compte rendu est fait. Les enseignants décident de se revoir en assemblée générale à la rentrée des vacances de février. Le samedi de la sortie, un professeur de génie électronique annonce à ses collègues que son poste va être supprimé. Il va devenir titulaire de zone en surnombre dans son propre établissement, alors que ses collègues enseigneront à une classe unique de 36 élèves, qui remplace les deux classes de génie électronique de 17 élèves qui existaient dans l'établissement.

La semaine précédant les vacances, des réunions syndicales ont eu lieu dans plusieurs collèges affectés par des suppressions d'heures et de postes. D'autres sont prévues la semaine de la rentrée. ■

### POINT DE VUE

#### Comment faire reculer le ministre ?

Un collectif de vingt-cinq organisations, « L'école est notre avenir », dans un communiqué du 7 février, dénonce les conséquences de la suppression des 16 000 postes. Mais que proposent-ils ? Une « mobilisation citoyenne » le samedi 19 mars, à la veille des élections cantonales, à « tous ceux et toutes celles qui soutiennent le service public d'éducation » sous la forme d'« une journée nationale d'action déclinée dans chaque académie ».

Et cela sans l'exigence de l'annulation des 16 000 postes supprimés ? Sans l'exigence de l'abandon des différentes « réformes » ?

Une fédération de l'Éducation nationale, la FNEC FP-FO, dans un communiqué du 24 février, déclare quant à elle : « La FNEC FP-FO confirme sa proposition à toutes les fédérations de l'Éducation nationale d'agir pour l'annulation de toutes les fermetures de postes. » Et elle « propose à toutes les fédérations de porter le mandat des assemblées générales chez le ministre : "Monsieur le Ministre, nous exigeons l'annulation des suppressions de postes dans notre établissement, nous exigeons l'annulation des 16 000 suppressions de postes qui découlent des contre-réformes". »

N'est-ce pas une telle action déterminée, efficace, dans l'objectif de faire reculer le ministre, qui est attendue dans les écoles, les collèges et les lycées ?

Autant de questions qui seront débattues dans les assemblées générales prévues dès la rentrée dans de très nombreux établissements scolaires. ■

M. S.

## Les enseignants signent en masse la lettre des syndicats nationaux adressée au ministre

Nos correspondants nous indiquent que la lettre-pétition intersyndicale nationale (SNES, SN-FO-LC, SNALC, SNCL, SUD, CGT...) adressée au ministre de l'Éducation nationale pour lui demander de ne pas appliquer la réforme du lycée à la rentrée 2011 et de revenir sur les suppressions de postes (publiée dans *Informations ouvrières*, n° 134) rencontre un grand écho là où elle est proposée. Ainsi, au lycée Gabriel-Fauré, à Paris, 72 enseignants du lycée ont contresigné un texte dans lequel ils la reprennent à leur compte en y ajoutant leurs revendications particulières, parmi lesquelles :

- Le rétablissement des heures supprimées ;
- l'ouverture d'une terminale ES, faute de quoi nos élèves de terminale ne pourront pas redoubler au lycée et ceux actuellement en première vont se retrouver à 36 par classe ;
- les heures de dédoublement nécessaires en terminale S ;
- le rétablissement des 48 heures d'option supprimées ;
- le maintien de deux postes de CPE et du demi-poste de secrétariat. ■

Puy-de-Dôme

## Grève unanime au lycée professionnel Camille-Claudé

Les personnels du lycée professionnel Camille-Claudé avec leurs sections syndicales (SN-FO-LC, SNETAA-FO, SUD et CGT) ont décidé à l'unanimité de cesser le travail et de se mettre en grève, le 22 février. Les lycéens réunis en assemblée générale ont décidé de s'associer au mouvement et d'organiser le blocus du lycée. Le projet conjoint du rectorat et du conseil régional est inacceptable : il signifie la disparition du lycée professionnel Camille-Claudé, la dispersion des formations, les mesures de carte scolaire pour la totalité des personnels, avec à la clef la suppression de nombreux postes d'enseignants, de personnels de vie scolaire, de personnels administratifs, de personnels de direction et de personnels ouvriers, l'aggravation des conditions de travail et d'études dans les établissements d'accueil.

L'engagement pris par la région, depuis des années, de reconstruire l'établissement n'a jamais été tenu.

Les personnels avec leurs syndicats, les lycéens, les parents d'élèves ont manifesté, jeudi 24 février, devant le rectorat de Clermont-Ferrand, puis au conseil régional d'Auvergne, pour dire : non au démantèlement du lycée professionnel Camille-Claudé, maintien de toutes les formations et de tous les postes, reconstruction immédiate du lycée professionnel !

Devant l'attitude du rectorat et de la région, qui maintiennent leur position, ils ont décidé de convoquer une assemblée générale le jour de la rentrée. ■

## Redoublements : de sordides calculs financiers

Michel Landron

L'inspection académique du Calvados vient de prendre une décision stupéfiante. Elle retire jusqu'à dix heures de cours par semaine aux collèges qui ont le plus de redoublants et donne jusqu'à six heures de plus à ceux qui ont peu ou pas de redoublants.

Ce système de « bonus-malus » est déclenché à partir d'un taux de redoublement de 2,5 %. 31 collèges sur 63 se voient ainsi retirer de une à dix heures.

Le redoublement d'un élève exprime toujours un échec devant des difficultés qui entravent sa scolarité. La décision n'est donc jamais prise par plaisir, mais quand la certitude est établie que le passage automatique dans la classe supérieure ne peut qu'aboutir au décrochage scolaire de l'élève en difficulté. On comprend que les syndicats d'enseignants aient donc très mal pris la déclaration de l'inspecteur d'académie affirmant péremptoirement que c'est le redoublement lui-même qui serait « la principale cause du décrochage scolaire ».

Un argument aussi effarant ne peut que cacher autre chose, que finit par révéler notre inspecteur. Il a pris sa calculatrice : un collégien « coûte » environ 8 500 euros chaque année à l'Etat. Rapportée aux 1 050 redoublants annuels (sur 27 000 collégiens dans le Calvados), cette somme s'élève à 8,5 millions d'euros, soit environ 170 postes. En encourageant les établissements qui ont trouvé des « pédagogies innovantes », « des moyens autres » que le redoublement pour lutter contre l'échec, l'inspecteur d'académie prend la route économique de « l'autonomie de chaque établissement », appelé à se débrouiller avec les moyens du bord. Lui récupère 170 postes et les enseignants, eux, récupèrent les élèves qui se noient dans des classes où ils ne parviennent pas à suivre...

Le ministre Luc Chatel a justifié cette mesure au nom du soutien scolaire et de l'accompagnement individualisé des élèves en difficulté. Le même ministre qui supprime tous les enseignants spécialisés dès la maternelle ! Parions qu'il accusera les enseignants d'être responsables de la colère qu'il a lui-même provoquée. ■